



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Cire anti-corrosion joke X 73030
Identifiant unique de formulation UFI: YEE0-40GH-Q00U-1W2K

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kohlenwasserstoffe, C6-C7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Usage de la substance/du mélange

Aérosols techniques

*** 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16
D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail info@joke.de
Site web <https://www.joke-technology.com/>

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60

E-mail (personne compétente):

sida@joke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France +33 8 2020 1816

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

*** 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Aérosol 1, H222 H229

Skin Irrit. 2, H315

STOT SE 3, H336

Aquatic Chronic 2, H411

Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kohlenwasserstoffe, C6-C7

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P391 Recueillir le produit répandu.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

* **Remarque**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* **Indications diverses**

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
 Date d'exécution 28.04.2023
 Version 3.0 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

*** 2.3 Autres dangers**

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**
 Risque d'aspiration

* **Effets nocifs possibles sur l'environnement**
 The substances in the mixture do not meet the PBT/vPvB criteria according to REACH, Annex XIII.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

*** RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

*** 3.2 Mélanges**

*** Composants dangereux**

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
92128-66-0	295-763-1	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	≥ 25 ≤ 50 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	
106-97-8	203-448-7	Butan	≥ 10 ≤ 25 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	
74-98-6	200-827-9	propane	≥ 10 ≤ 25 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	
64742-48-9	919-857-5	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	≥ 10 ≤ 18 pds %	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304; EUH066	
75-28-5	200-857-2	isobutane	≤ 10 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	
	926-141-6	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkan, iso-Alkane, Cyclene, < 2 % Aromaten	≤ 3 pds %	Asp. Tox. 1; H304	
64742-95-6	265-199-0	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	≤ 1.8 pds %	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411; EUH066	

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119474691-32	Butan
01-2119486944-21	propane



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119463258-33	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten
01-2119485395-27	isobutane
01-2119456620-43-0000	Kohlenwasserstoffe, C11-C14,n-Alkan, iso-Alkane, Cyclene, < 2 % Aromaten

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

*** 4.1 Description des premiers secours**

*** Remarques générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Se laver avant de porter à nouveau.
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés (p. ex. col, cravate, ceinture ou ceinture).

*** En cas d'inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.
en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Si la personne est inconsciente et qu'elle respire, la placer en position latérale de sécurité et demander un avis médical.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

*** Après contact avec la peau**

Se laver immédiatement avec:
Eau
en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

*** Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
Retirer les lentilles de contact existantes si possible

*** En cas d'ingestion**

NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).
En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.
Traitement médical nécessaire.

*** Protection individuelle du premier sauveteur**

Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

* **Symptômes**

cette information n'est pas disponible.
Troubles respiratoires
État inconscient
Vomissement
Toux
Maux de tête
Vertiges
Nausée
Irritant

* **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

* **Informations pour le médecin**

cette information n'est pas disponible.
Traitement symptomatique.
En cas d'ingestion ou d'inhalation de quantités importantes, contacter immédiatement un spécialiste ou le centre antipoison.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

* **5.1 Moyen d'extinction**

* **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un agent d'extinction qui convient également pour les feux adjacents.

* **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

* **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol ; ré-allumage à des endroits éloignés. sources d'inflammation possibles. En cas de combustion, fort dégagement de suie
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

* **5.3 Conseils aux pompiers**

* **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

* **Informations complémentaires**

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

* **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Utiliser une protection respiratoire adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éloigner toute source d'ignition.

* **Pour les secouristes**

Protection individuelle
Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

* **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour la rétention

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Autres informations

Trier les bidons qui fuient et les éliminer correctement.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

* **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

* **Mesures de protection**

Le conteneur est sous pression.
Éviter les sources de chaleur.
Ne pas forcer ou brûler après utilisation.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Ne pas vaporiser contre les flammes ou les corps incandescents.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).
Les récipients vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

- * **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
à proximité immédiate de la zone de travail, il doit y avoir:
Douches d'urgence à disposition
Une douche oculaire est installée et son emplacement indiqué bien en vue

* **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

2B Emballages pour aérosol et briquets

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux

- * **Autres indications relatives aux conditions de stockage**
Conserver sous clé.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stockage: au frais et au sec.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Voir paragraphe 1.2

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

* **8.1 Paramètres de contrôle**

* **Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
75-28-5	200-857-2	iso-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
74-98-6	200-827-9	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
75-28-5	200-857-2	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
 Date d'exécution 28.04.2023
 Version 3.0 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
75-28-5	200-857-2	iso-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 4000 Court terme(mg/m ³) 7200 (CH)
64742-48-9	265-150-3	Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	50 [ml/m ³ (ppm)] 300 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 100 Court terme(mg/m ³) 600 (CH)

*

DNEL salarié

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-82-1	Kohlenwasserstoffe, C11-C14, n-Alkan, iso-Alkane, Cyclene, < 2 % Aromaten	6.8 mg/kg	aigu dermique, court terme (systémique)	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-208 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	208 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-871 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	871 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
92128-66-0	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	21 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
92128-66-0	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	145 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	1.9 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	837.5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	1066.67 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	1286.4 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	

*

DNEL Consommateur

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-125 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	125 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-125 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	125 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
64742-48-9	Kohlenwasserstoffe, C9-C11, n-185 Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <2% Aromaten	185 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
92128-66-0	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	8 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
92128-66-0	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	9 mg/kg	long terme dermique (systémique)	



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
 Date d'exécution 28.04.2023
 Version 3.0 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
92128-66-0	Kohlenwasserstoffe, C6-C7	27 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	0.41 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	178.57 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	640 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
64742-95-6	Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère	1152 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	

* **PNEC**

n°CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
64742-82-1	Kohlenwasserstoffe, C11-C14,n-Alkan, iso-Alkane, Cyclene, < 2 % Aromaten	0.0011 µg/L	eaux, eau douce	
64742-82-1	Kohlenwasserstoffe, C11-C14,n-Alkan, iso-Alkane, Cyclene, < 2 % Aromaten	0.011 µg/L	eaux, eau de mer	

* **8.2 Contrôle de l'exposition**

* **Contrôles techniques appropriés**

* **Mesures techniques pour éviter l'exposition**

système de ventilation

Le niveau de ventilation doit être adapté aux conditions. Le cas échéant, utiliser des chambres de traitement, des systèmes d'évacuation d'air locaux ou d'autres mesures techniques de protection pour contrôler les concentrations dans l'air afin de les maintenir en dessous des valeurs limites d'exposition.

les limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été fixée ont été établies, maintenir les concentrations dans l'air à un niveau acceptable.

Utiliser un système de ventilation antidéflagrant.

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

* **Protection des mains**

En cas d'un bref contact avec la peau

NBR (Caoutchouc nitrile)

Lors de contact fréquents avec les mains

Caoutchouc butyle

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

* **Protection corporelle:**

Vêtement de protection

chaussures

Caractéristiques exigées:

antistatique

EN 1149



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
ventilation insuffisante
Appareil de protection respiratoire approprié:
Appareil avec filtre à particules (EN 143)
pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

* **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

* **Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.
Nettoyeur d'air pollué

Indications diverses

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

* **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

Aérosol

* **Couleur**

incolore

* **Odeur**

comme:
Benzène

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.9 Vol-%		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 0.6 Vol-%		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Non miscible



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	830 kPa		
Densité et densité relative	0.667 g/cm ³		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

* **9.2 Autres informations**

* **Informations sur les classes de danger physique**

* **Aérosols**

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
			Le produit est un aérosol à pulvériser.

* **Autres informations**

Point focal : >200°C
Chaleur de combustion : 18,82 kJ/g

* **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

cette information n'est pas disponible.

* **10.2 Stabilité chimique**

cette information n'est pas disponible.
Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

* **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

* **10.4 Conditions à éviter**

Dégagement de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

cette information n'est pas disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, lorsqu'il est utilisé comme prévu.

* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* **Toxicité aiguë**



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Sensibilisation respiratoire**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Sensibilisation cutanée**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Mutagenicité sur les cellules germinales**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Cancerogénité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

* **STOT SE 1 et 2**

* **Autres informations**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut irriter les voies respiratoires.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

*** Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

*** Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** Danger par aspiration**

*** Estimation/classification**

DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1

*** Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

*** Après absorption**

cette information n'est pas disponible.

*** En cas de contact avec la peau**

cette information n'est pas disponible.

*** En cas d'inhalation**

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse.

11.2 Informations sur les autres dangers

*** Autres informations**

le produit est irritant pour les yeux et la peau
Peut provoquer une irritation respiratoire.
L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

*** 12.1 Toxicité**

*** Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur de bioconcentration (FBC) 10- 2500		n°CAS64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère Potentiel : élevé

* **12.4 Mobilité dans le sol**

* **Estimation/classification**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

* **Autres informations écotoxicologiques**

* **Informations complémentaires**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

* **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

* **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

* **Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160504 *	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150104	emballages métalliques

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Éliminer conformément aux réglementations officielles.



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

- * **Remarque**
Les récipients vides et les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas percer ou brûler les récipients.

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

- * **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Transporter dans des conteneurs fermés, droits et sûrs. Conseils pour une manipulation sans danger: voir sections 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
non applicable

* **Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	D

- * **Remarque**
L'étiquetage comme substance dangereuse pour l'environnement n'est pas nécessaire si cette substance est transportée en quantités ≤5L ou ≤5kg.

* **Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-D, S-U

* **Remarque**

L'étiquetage comme substance dangereuse pour l'environnement n'est pas nécessaire si cette substance est transportée en quantités ≤5L ou ≤5kg.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **autres réglementations (UE)**

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV**

Teneur en COV, prêt à l'emploi 87.26 %
valeur de COV 582 g/L

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

* **Directives nationales**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

* **Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
SU: catégorie d'utilisation
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Aérosol 1: Aérosols, Catégorie 1
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
CAS: Chemical Abstracts Service
SCL: Specific concentration limit
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Flam. Gas 1A: Gaz inflammable, Catégorie 1A
Press. Gas (Comp.): Gaz comprimé (CG)
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3
CO2: Dioxyde de carbone
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: Concentration prédite sans effet
BCF: Facteur de bioconcentration
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
UN: Organisation des Nations unies
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IATA: International Air Transport Association
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
VOC: Composés organiques volatils
WGK: classe risque aquatique

Références littéraires et sources importantes des données

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

* **Indications diverses**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Cire anti-corrosion joke X 73030

Date d'édition 28.04.2023
Date d'exécution 28.04.2023
Version 3.0 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.9)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente